Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

TRÈS MAUVAIS CODE DES MARCHÉS ET PRATIQUES MAFIEUSES

La commande publique gangrenée par la corruption

Le secteur des marchés publics en Algérie est l'un des plus en retard et la corruption, tant au plan national que dans les transactions commerciales internationales, y demeure extrêmement importante. Ni les anciens codes des marchés publics ni celui qui est en vigueur depuis octobre 2010 n'y ont changé grand- chose. Bien au contraire, tout est fait dans ces textes et leur application pour que la corruption prenne encore plus d'ampleur.

La corruption dans les marchés publics est un phénomène universel qui est répandu partout dans le monde. Les événements des dernières années ont prouvé qu'il ne concerne pas seulement les pays en développement dont les gouvernements sont faibles et les fonctionnaires mal payés. En Algérie, l'énorme manne pétrolière est en partie utilisée pour lancer des grands chantiers budgétivores — la commande publique de l'Etat à travers des «plans» de construction —, générateurs de multiples scandales de corruption. Ces scandales majeurs dans le domaine des commandes publiques sont trop fréquents et leurs conséquences désastreuses. Ils entraînent parfois le limogeage de hauts fonctionnaires, souvent des lampistes. Dans les pays démocratiques, cela aurait conduit à des crises politiques graves et provoqué des chutes de gouvernements.

Les sommes en jeu sont considérables. S'il est difficile de chiffrer les coûts de la corruption de par la nature même des pratiques en cause, il est clair que, compte tenu du niveau des enjeux, les économies ne peuvent se permettre d'en supporter le poids, surtout dans un pays en développement.

En termes de coûts directs, la corruption entraîne des pertes financières énormes pour l'Etat, la réalisation d'achats ou de projets non prioritaires, voire totalement inutiles, le renchérissement des prix et la baisse de la qualité des services publics. En termes de coûts indirects, la corruption provoque la fuite des investisseurs étrangers, crée des distorsions dans le fonctionnement de l'économie de marché et porte un préjudice socioéconomique aux entreprises compétitives. L'Algérie est dans cette situation. La corruption, notamment dans les marchés publics, a un impact négatif sur le cadre et la qualité de vie (architecture, services publics, santé, etc.), sur les ressources humaines où la «confiance» prévaut sur la compétence et peut générer un climat de risque où les responsables intègres sont souvent menacés de violence et subissent toutes sortes de représailles.

De nombreuses opportunités de corrompre

Le processus d'attribution et d'exécution des contrats publics permet à de nombreuses formes de corruption de se développer. Favoritisme, fraudes et détournements en tout genre en sont quelques exemples. Les responsables publics, qui engagent les deniers de l'Etat, en sont tout autant responsables que les acteurs du secteur privé qui cautionnent et perpétuent ces pratiques malhonnêtes. De nombreuses stratégies sont envisageables pour réagir à de telles pratiques. Toutes supposent la prise de conscience du phénomène et de ses conséquences par le gouvernement et une volonté politique sincère de s'attaquer au problème.

Un certain nombre d'expériences positives menées aux niveaux national et international permettent de promouvoir plus de transparence et d'intégrité dans la gestion des marchés publics et méritent d'être mentionnées au titre des solutions possibles. Mais le pouvoir algérien ne veut pas entendre parler de ces stratégies, et pour cause, elles «risquent» d'affaiblir l'arme de la corruption dont il use et abuse pour régner sans partage et éloigner toute perspective d'alternance démocratique.

En Algérie plus qu'ailleurs, la passation et l'exécution des commandes publiques sont l'aboutissement, dans l'écrasante majorité des cas, de processus trop longs qui donnent aux intervenants, à tous les stades de la procédure, de nombreuses opportunités de corrompre. Les pratiques malhonnêtes peuvent intervenir au cours des deux grandes phases du processus, lors de l'attribution puis de l'exécution du contrat. La phase de passation du marché donne lieu à des pratiques visant l'attribution illégitime du contrat ou sa «vente» au plus offrant. Au cours de l'exécution du contrat, les pratiques ont pour objectifs le recouvrement des sommes dépensées pour «l'achat» du contrat, le détournement de fonds en complicité avec le contractant ou la simple extorsion lorsque le contractant n'est pas impliqué dans les pratiques malhonnêtes. Ces pratiques sont de plus en plus dénoncées en Algérie, et fait nouveau, par des entreprises et des bureaux d'études privés.

Face à l'ampleur de la corruption au cours des procédures de passation des marchés publics et aux insuffisances de la réglementation en vigueur, certains pays ont été amenés à prendre des mesures législatives fermes. L'objectif est alors de consacrer la lutte contre la corruption dans les lois organiques et de ne pas laisser l'Exécutif en place modifier à sa guise les textes portant sur la passation des marchés publics. Dans nombre de pays très corrompus, dont l'Algérie, l'Exécutif continue de soustraire au Parlement l'élaboration de la réglementation sur les marchés publics ainsi que les modifications et adaptations qui y sont apportées. Comme nous l'avons déjà signalé, l'existence d'une volonté forte et sincère du gouvernement est un préalable pour lutter efficacement contre la corruption dans les marchés publics. Cette volonté devrait se traduire par l'élaboration d'une stratégie nationale articulée autour d'un certain nombre de mesures.

Parmi ces mesures, la sensibilisation : en informant et mobilisant l'opinion publique, notamment à travers les médias, sur les cas de corruption ; la prévention par la réforme des textes législatifs et réglementaires ; la formation et la sensibilisation des agents publics et l'élaboration de codes de conduite ; la surveillance de la pratique des marchés publics : en renforçant la transparence et en facilitant l'implication d'acteurs, autres que les donneurs d'ordre et les entreprises, tels que la société civile et les médias ; l'évaluation et le contrôle de l'application des procédures de marchés publics ; et la sanction des pratiques malhonnêtes.

Djilali Hadjadj

«ÉLUS CORROMPUS DE TOUS LES PAYS, ENRICHISSEZ-VOUS !»

Eurodéputés, ils détournaient le salaire de leurs assistants

Un rapport étouffé par le Parlement européen révèle les pratiques douteuses de certains élus autour d'une allocation de 15 000 euros par mois. Le Parlement européen a finalement mis en ligne un rapport qu'il tentait d'étouffer depuis trois ans. On comprend qu'il n'ait pas été pressé de le rendre public : on y découvre que des députés européens ont tranquillement détourné les fonds publics destinés à payer leurs assistants. Les députés européens fautifs n'ont en fait pas grand-chose à craindre, le rapport ne fournit pas leur nom, leur étiquette politique ou leur nationalité. Ni le montant exact des fraudes. Mais les pratiques révélées suffisent à rendre ce document très gênant. A l'époque, le Parlement européen versait directement aux députés une allocation fixe, destinée à payer un ou plusieurs assistants. Sans vérifier comment ces fonds publics étaient utilisés. Et sans fixer de cadre précis : certains élus salariaient directement leurs assistants, d'autres faisaient appel à des prestataires de services.

Des mouvements financiers suspects

Les sommes en jeu étaient importantes : plus de 15 000 euros par mois pour chaque élu en 2006. Soit, au total, 10% du budget annuel du Parlement. En 2009, il s'est doté de nouvelles règles sur les fonds destinés à rémunérer les assistants. Les députés européens ne gèrent plus eux-mêmes l'allocation destinée à leur(s) assistant(s) ; les assistants sont officiellement employés du Parlement européen, et c'est lui qui leur verse leurs rémunérations ; si les fonds n'ont pas été entièrement dépensés à la fin de l'année, les élus ne peuvent pas bénéficier du reliquat. Les députés européens ne peuvent donc plus faire ce qu'ils veulent de cette enveloppe, dont le montant dépasse aujourd'hui 21 000 euros par mois. Mais une autre enveloppe suscite désormais des questions : celle des «frais généraux», soit plus de 4 000 euros par mois. Des fonds destinés aux fournitures diverses, et dont l'utilisation n'est pas contrôlée par le Parlement.

RECETTES POUR INTERDIRE L'ACCÈS À INTERNET

Le régime syrien prend l'eau au plus haut niveau

Une note émanant de la direction des communications du ministère syrien de la Défense, datée du 22 mai et signée du chef de la commission chargée des politiques sécuritaires, adressée au «camarade général dirigeant le bureau de la sécurité nationale», soumet à la lecture et à l'approbation de son haut destinataire les propositions élaborées au cours d'une réunion consacrée aux communications, aux télécommunications, à la télévision numérique et aux échanges postaux dans le pays. Elle lui suggère de mettre en œuvre 6 mesures :

1. Interrompre l'internet à Daraâ, à Homs et dans la région orientale, à compter du mercredi suivant (le 25 mai), à 14h. **2.** Ralentir la vitesse des données dans la liaison montante (chargement) dans la totalité des autres régions.

3. Diffuser, via le ministère de l'Information et l'ensemble des médias, un communiqué mettant en demeure tous les citoyens détenant un téléphone Thuraya non autorisé de le remettre spontanément à l'établissement public des communications, dans un délai de dix jours, au terme duquel ils seront considérés comme des agents à la solde de pays étrangers hostiles à la syrie.

4. Etudier la couverture des pays voisins par les réseaux cellulaires et commencer à mettre en service le long des frontières les moyens susceptibles de perturber les communications.

5. Suivre la question du passage à l'antenne collective unique et accélérer le projet de télévision numérique.

6. Sélectionner des moments adéquats pour des programmes culturels et idéologiques dans les moyens d'information, pour contribuer à contenir la crise. Sur le fond, cette note confirme ce que les internautes et blogueurs syriens avaient déjà pu constater à leur détriment. Ce qui retient l'attention, c'est qu'un tel document, par nature confidentiel, ait pu parvenir entre les mains de ceux qui devaient en être les victimes.

La divulgation de cette note confirme ce que la publication d'autres documents avait déjà permis de constater : l'opposition compte des amis où des partisans à l'intérieur même du système. La multiplication des fuites indique que le régime de Bachar Al-Assad a commencé à prendre l'eau.

Certes, avant de couler, le pouvoir a encore les moyens de tenir et démontrer sa cruauté. Mais celle-ci ne fait que souligner chaque jour davantage son incapacité à agir en acteur positif et à mettre en œuvre des reformes politiques auxquelles, faute de toute légitimité, il ne résisterait pas.

Une compagnie pétrolière canadienne plaide coupable à une accusation de corruption

La compagnie pétrolière Niko Ressources de Calgary au Canada a convenu de payer une amende de 9,5 millions de dollars pour corruption. Elle a admis, le 24 juin dernier, devant la cour avoir payé une voiture, ainsi qu'un voyage en Amérique du Nord, à un ministre bangladais pour un coût total de près de 200 000 $. L'entreprise a plaidé coupable à une accusation de corruption dans laquelle elle aurait fourni des pots-de-vin servant à influencer les décisions d'un gouvernement étranger. Niko s'est également entendue avec les tribunaux pour être mise en période probatoire pendant trois ans, période durant laquelle la cour surveillera ses activités.

Les pots-de-vin ont été offerts au ministre de l'Energie du Bangladesh, en 2005, après des explosions sur un des terrains appartenant à l'entreprise dans ce pays asiatique. En 2009, Niko avait annoncé que l'unité internationale anticorruption de la GRC enquêtait sur des paiements illicites de la compagnie au Bangladesh. Niko est active principalement en Inde et au Bangladesh, mais produit aussi du gaz naturel et du pétrole au Pakistan, au Kurdistan, en Indonésie et au Madagascar.

LSC